

ADU
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège social : Rue Emmanuel Varieux, ZAC Dugazon, 97139 Les Abymes
R.C.S Pointe-à-Pitre - SIREN 811 768 852

DÉCISIONS DES ASSOCIÉES EN DATE DU 22 DÉCEMBRE 2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT

DEUXIÈME DÉCISION

Sur proposition du Président, et après avoir constaté au passif du bilan de l'exercice du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 :

- un compte « Résultat de l'exercice » bénéficiaire de 65.961 €
- un compte « Report à nouveau » créditeur de 578.402 €

La collectivité des associées décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, qui s'élève à 65.961 €, au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, la collectivité des associées prend acte que les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices éligibles à l'abattement, et celles non éligibles à l'abattement, se sont élevées à (montant/action) :

EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À L'ABATTEMENT		REVENUS NON ÉLIGIBLES À L'ABATTEMENT
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
Exercice clos le 30.06.2020	700 €	Néant	Néant
Exercice clos le 30.06.2021	1.500 €	Néant	Néant
Exercice clos le 30.06.2022	Néant	Néant	Néant

Cette décision est adoptée à l'unanimité.



Désignation de l'entreprise : A.D.U. SARL 0 | 6 |

Adresse de l'entreprise RUE EMMANUEL VARIEUX DUGAZON 97139 LES ABYMES Durée de l'exercice précédent * 1 | 2 |

Numéro SIRET * 8 1 1 7 6 8 8 5 2 0 0 0 1 4 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
		Brut		Amortissements, provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
				3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 583 447	AS	1 370 816
	Autres immobilisations corporelles	AT	40 295	AU	6 842
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF	1 950	BG	1 950
	Autres immobilisations financières *	BH	3 050	BI	3 050
TOTAL (II)		BJ	5 628 742	BK	1 377 658
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	54 798	BM	54 798
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	15 328	BW	15 328
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	405 032	BY	50 424
	Autres créances (3)	BZ	369 030	CA	369 030
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	202 763	CG	202 763
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	350 083	CI	350 083
	TOTAL (III)	CJ	1 397 034	CK	50 424
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	7 025 777	IA	1 428 083
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *					
Immobilisations :					
Stocks :					
Créances :					

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise **A.D.U. SARL**

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	578 402
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	65 961
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	754 363
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 476 499
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	222 253
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	855 447
	Dettes fiscales et sociales	DY	72 585
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	216 546
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	4 843 330
Ecart de conversion passif *		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	5 597 694
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 654 502
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>A.D.U. SARL</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	3 368 295	KT		KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	37 391	KW		KX
	Matériel de transport *						KY		KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	2 105	LC		LD
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ
	Avances et acomptes						LK		LL		LM
	TOTAL III						LN	3 407 791	LO		LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
	Autres participations						8U		8V		8W
	Autres titres immobilisés						IP		IR		IS
	Prêts et autres immobilisations financières						IT	6 250	IU		IV
	TOTAL IV						LQ	6 250	LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	3 414 041	OH		OJ	2 215 952
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
				1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		IX
CORPORELLES	Terrains				IP		IX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	5 583 447	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	37 391	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	2 904	MU
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF
	TOTAL III				IY		NG		NH	5 623 742	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW
	Autres participations				I0		OX		OY		OZ
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		1 250		I2		2E		2F	5 000	2G
	TOTAL IV		1 250		I3		NJ		NK	5 000	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		1 250		I4		OK		OL	5 628 742	OM	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.D.U. SARLNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE =
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise A.D.U. SARLNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH
TOTAL I		RK	RM	RN	RO
Terrains		PI	PI	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	866 592	QA	504 224
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	2 753	QE	2 166
	Matériel de transport	QH		QI	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 591	QM	333
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	
TOTAL II		QU	870 936	QV	506 723
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	870 936	ØP	506 723
				ØQ	
					ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		
						Total général venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A.D.U. SARLNéant ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations : - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : A.D.U. SARL				Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			
			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DEL'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UN	
	Prêts (1) (2)		UP	1 950	UR	
	Autres immobilisations financières		UT	3 050	UV	
DEL'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	54 710	54 710	
	Autres créances clients		UX	350 321	350 321	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * (UO))		ZI			
	Personnel et comptes rattachés		UY	9 721	9 721	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	51 175	51 175	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)		VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	308 134	308 134	
	Charges constatées d'avance		VS	350 083	350 083	
	TOTAUX		VT	1 129 145	1 124 145	5 000
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	1 250		
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			
			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y			
Autres emprunts obligataires (1)			7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	3 476 499	1 287 670	2 188 829
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	174 450	174 450	
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	855 447	855 447	
Personnel et comptes rattachés			8C	10 483	10 483	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	16 672	16 672	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	40 696	40 696	
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 253	4 253	
	Obligations cautionnées		VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	481	481	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J			
Groupe et associés (2)			VI	47 803	47 803	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	216 546	216 546	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ			
Produits constatés d'avance			8L			
TOTAUX			VY	4 843 330	2 654 502	2 188 829
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 898 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	604 515	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Désignation de l'entreprise A.D.U. SARL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2022	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	65 961
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	
	Amendes et pénalités						WJ	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						WE	
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)						WG	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)						RB	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)						XX	
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *						XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	5 348
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU			
			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
TOTAL I							WR	71 309
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2		
	Zone franche urbaine - TF (art. 44 octies A)		OV	Société investissements innovateurs (art. 208C)		K3		
Bassin urbain à dynamiser		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis octies)		1F			
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC			
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	Zone de non-maturation de la défense (H1 terdecies)		PA			
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	Zone de développement innovante (art. 44 quaterdecies)		PB	35 655		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9	dont déduction exceptionnelle simulatrice de coalière (art. 39 decies E)		YH		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		
				dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI	35 654		
			déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	35 654		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

A.D.U. SARL

DGFIP 2058 A 2023
Extension**REINTEGRATIONS DIVERSES**

Montant exercice N

DEDUCTIONS DIVERSES

Montant exercice N

Désignation de l'entreprise A.D.U. SARL

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI) K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	11 703
--	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuille séparée)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2 :	YN		YO	
	ligne W1		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : <u>A.D.U. SARL</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	314	237	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	264	165		- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes	ZE						
						Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	578	402		Report à nouveau	ZG	578 402					
										TOTAL II		ZH	578 402
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		D	YQ	453 326			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	78 673			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8			XQ	34 939			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	14 503			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES			ST	838 130			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZI	966 244				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS			9Z	23 656			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	23 656				
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	123 516			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	57 128			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								ØB	123 799			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	- Numéro de centre agréé *	XP					- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale												
	N° SIRET de la société mère du groupe												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).